

Réunion du 18 mars 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Alice BENAVENTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Michel JESER, Régis CASSAROUME, Gilbert AURRIAC (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Anthony BERBEL (pouvoir à M. François MATEOS), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Jeanne LUGA, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Christine LABORDE (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET),

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 21 : CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA cclo DANS LE  
CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE : SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES  
NATURELS D'AQUITAINE**

**Rapporteur** : Mme Aline LANGLES

A plusieurs reprises en 2018, les représentants du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ont rencontré les services de la communauté de communes pour proposer à la collectivité une prestation de diagnostic du milieu naturel du territoire (faune/flore) dans un cadre partenarial d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Considérant qu'un tel état des lieux pouvait participer d'une meilleure connaissance générale du territoire dans le cadre de toute réflexion intercommunale, il a été voté au budget primitif 2019 la dépense correspondante pour un montant de 37 500 € avec une recette attendue sous la forme d'une aide de la Région de 30 000 €.

Des récents échanges avec le CEN, un nouveau montage de cette opération est envisagé avec un portage direct et préfinancement du Conservatoire, et un cofinancement sous forme de remboursements engageant à la fois l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), le Département et la CCLO.

Le nouveau montage financier pour l'année 2019 serait le suivant :

- AEAG : 22 279,51 €,
- Département : 5 032, 22 €,
- **Communauté de Communes de Lacq-Orthez : 7 500 €,**
- **Total de l'opération : 34 811,73 €.**

Pour réaliser cette opération, le CEN propose la signature d'une convention cadre qui définit les modalités de partenariat entre le CEN et la CCLO afin de préciser les possibles interventions du CEN entre 2019 et 2023 qui pourraient s'articuler autour des points suivants :

- **Diagnostic de Trame Verte et Bleue** : le CEN pourra identifier scientifiquement les zones humides et les espaces naturels remarquables (vieilles forêts, prairie de fauche, etc.) présents sur le territoire de la communauté de communes Lacq-Orthez, afin de contribuer au développement de la biodiversité et les intégrer dans une réflexion de Trame Verte et Bleue, mais aussi de planification territoriale.
- **Information, expertise, conseil et assistance technique** : le CEN pourra apporter une expertise des milieux naturels et des espèces présentes, des conseils et une assistance technique auprès de la CCLO pour l'intégration de l'enjeu biodiversité aux programmes d'aménagement et d'urbanisme de la collectivité. Le CEN répondra à des demandes d'intervention ponctuelles.
- **Plans de gestion** : la CCLO et le CEN collaboreront pour développer la mise en œuvre des plans de gestion et de valorisation des réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue de la CCLO.
- **Animation foncière** : en concertation avec la CCLO, le CEN pourra procéder à des actions d'animation foncière sur la base des inventaires réalisés pour la définition de la TVB.
- **Veille** : le CEN attirera l'attention de la CCLO sur les évolutions des milieux naturels présents sur son territoire (changement de vocation des terrains, dégradations naturelles ou anthropiques).

Comme précisé dans la convention, toute nouvelle opération qui nécessiterait un plan de financement particulier serait formalisée à travers la signature d'un avenant.

Dans l'immédiat, pour la bonne marche de ce projet Trame Verte et Bleue sur le territoire de la CCLO tel que présenté, le CEN effectuera une campagne sur le terrain **entre avril et octobre 2019** avec accès aux parcelles privées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le plan de financement susvisé pour l'année 2019,
- **d'inscrire** le nouveau montant de dépenses lors d'une prochaine Décision Modificative,
- **d'autoriser** son Président à signer le projet de convention cadre, annexé à la présente délibération, fixant les principes et les modalités d'intervention pour la connaissance, la gestion et la valorisation des espaces naturels de la trame verte et bleue de la communauté de communes,
- **d'autoriser** son Président à demander par courrier aux services de l'Etat (DDTM) un arrêté autorisant l'accès aux propriétés privées pour les besoins de ces inventaires naturalistes.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

**SSIAU-HAURIE**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/03/2019